Municipalité de Rivière-à-Pierre
MRC de Portneuf

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil de cette municipalité tenue au centre communautaire le 16 novembre 2021 à 19h30 sous la présidence de madame Danielle Ouellet, mairesse. En plus de madame la mairesse étaient présents mesdames les conseillères Pascale Bonin et Diane Blouin, messieurs les conseillers Alain Lavoie, Jeremy Martin, Jacquelin Goyette, et Gilbert Dumas.

Mme Mélanie Vézina, directrice générale et secrétaire-trésorière y assistait également.

Assermentation des membres du Conseil municipal

Les membres du Conseil municipal qui ont été élus au scrutin du 7 novembre 2021 prêtent officiellement le serment solennel, notamment madame la mairesse, Danielle Ouellet, madame la conseillère Pascale Bonin, monsieur le conseiller Gilbert Dumas et madame la conseillère Diane Blouin.

Les membres du Conseil municipal élus par acclamation, notamment monsieur le conseiller Alain Lavoie, monsieur le conseiller Jeremy Martin et monsieur le conseiller Jacquelin Goyette, ont été assermentés le 13 octobre 2021.

1.1 Mot du maire

Madame la mairesse ouvre la séance et elle invite à un moment de réflexion.

2021-11-205 **1.2 Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par Mme Pascal Bonin
Et résolu à l'unanimité des membres présents

Que l'ordre du jour soit adopté tel que déposé tout en le laissant ouvert.

Adoptée

2021-11-206 **1.3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 octobre 2021**

Chacun des membres ayant reçu une copie dudit procès-verbal dans les délais prévus, madame la directrice générale est dispensée d'en faire la lecture;

Il est proposé par M. Jacquelin Goyette
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 octobre 2021 tel que déposé.

Adoptée

1.4 Rapport du maire, des services et des comités.

2021-11-207 **1.5 Autorisation du paiement des dépenses du mois d'octobre 2021**

Attendu que la liste des dépenses a été transmise à tous les membres du conseil;

Il est proposé par Mme Diane Blouin
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'approuver la liste des dépenses telle que déposée pour le mois d'octobre 2021. La directrice générale est autorisée à procéder au paiement des dépenses y figurant pour un total de 68 949,73 $.

Adoptée

1.6 Période de questions

1.7 Dépôt d'un état comparatif portant sur les revenus et dépenses de la municipalité en date du 31 octobre 2021

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose un état comparatif des revenus et des dépenses pour la période du 1er janvier au 31 octobre 2021 tel que requis par le code municipal selon l'article 176.4.

1.8 Dépôt de la liste des comptes recevables en date du 9 novembre 2021

1.9 Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil

2021-11-208 **1.10 Nomination du maire suppléant**

Il est proposé par M. Gilbert Dumas
Et résolu à l'unanimité des membres présents

De nommer M. Alain Lavoie, conseiller, au poste de maire suppléant. Cette nomination est valide pour la durée du mandat. Le maire suppléant est autorisé à agir en lieu et place du maire en cas d'incapacité d'agir de celui-ci.

Adoptée

2021-11-209 **1.11 Formation des élus**

Il est proposé par M. Alain Lavoie
Et résolu à l'unanimité des membres présents

Que tous les élus participent à la formation donnée par la Fédération Québécoises des municipalités du Québec à Rivière-à-Pierre sur le *comportement éthique* au coût de 2 500 $ taxes en sus;

Il est à noter que cette formation est obligatoire en vertu de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*. Les sommes pour payer cette formation seront prises à même le surplus.

Adoptée

2021-11-210 **1.12 Demande d'une carte de crédit Visa Desjardins Affaires**

Il est proposé par M. Gilbert Dumas
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'autoriser la directrice générale, madame Mélanie Vézina, à faire la demande pour l'obtention d'une carte de crédit Visa Desjardins Affaires avec une limite de crédit de 5 000 $ au nom de la mairesse Mme Danielle Ouellet et à signer tous les documents pour et au nom de la municipalité à cet effet.

Adoptée

2021-11-211 **1.13 Remplacement du maire à la table de la MRC de Portneuf**

Il est proposé par M. Diane Blouin
Et résolu à l'unanimité des membres présents

De nommer M. Alain Lavoie, conseiller, comme substitut de la mairesse, Mme Danielle Ouellet, à la table de la MRC de Portneuf. Cette nomination est valide pour la durée du mandat.

Adoptée

2021-11-212 **1.14 Autorisation de payer une facture à Morgan Communication Inc.**

Il est proposé par M. Jacquelin Goyette
Et résolu à l'unanimité des membre présents

De payer une facture à Morgan Communication Inc. au montant de 2 443,22 $ taxes incluses pour l'impression des bulletins de vote. Cette dépense sera prise à même le surplus accumulé.

Adoptée

2. Sécurité publique

2021-11-213 **2.1 Deuxième paiement pour les services de la Sûreté du Québec**

Il est proposé par M. Pascal Bonin
Et résolu à l'unanimité des membres présents

De procéder au paiement du deuxième versement de la somme payable pour l'année 2021 pour les services de la Sûreté du Québec. Le montant de ce deuxième versement est de 55 770 $ sur un total de 111 540 $.

Adoptée

3. Transport routier et hygiène du milieu

2021-11-214 **3.1 Nomination d'un représentant, et d'un substitut, pour siéger sur le conseil d'administration de la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf**

Attendu l'élection du 7 novembre 2021;

Il est proposé par M. Jeremy Martin
Et résolu à l'unanimité des membres présents

De nommer Mme Danielle Ouellet, mairesse, représentante de la municipalité de Rivière-à-Pierre pour siéger sur le conseil d'administration de la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf. M. Alain Lavoie, conseiller, est nommé substitut pour siéger au conseil d'administration de la régie.

Adoptée

2021-11-215 **3.2 Adoption du budget et des quote-parts 2022 de la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf**

Attendu que la régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf a adopté son budget 2022;

Attendu que la municipalité doit l'adopter par résolution en vertu de l'article 603 du Code municipal;

Il est proposé par M. Alain Lavoie

Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'adopter le budget 2022 de la Régie. La quote-part de la municipalité pour l'année 2022 est de 95 518,66 $ soit :

- ✓ 24 500,36 $ pour la cueillette et le transport des déchets domestiques;
- ✓ 32 508,72 $ pour l'élimination des déchets domestiques (enfouissement);
- ✓ 14 016,40 $ pour les matières secondaires (collecte sélective);
- ✓ 1 802,31 $ pour le plan de gestion des matières résiduelles (PGMR);
- ✓ 22 690,26 $ pour les matières organiques.

En ce qui a trait aux boues de fosses septiques, la quote-part de la municipalité pour l'année 2022 est de 32 309,58 $ soit :

- ✓ 31 442,58 $ pour la collecte et le traitement;
- ✓ 867,00 $ pour le remboursement de la dette.

Adoptée

2021-11-216 **3.3 Validation du débitmètre**

Il est proposé par Mme Diane Blouin
Et résolu à l'unanimité des membres présents

De mandater la firme Les Compteurs Lecomte Ltée pour la vérification de précision conforme aux exigences du MAMOT, complète avec certificats. Ce mandat sera réalisé au coût de 1 130,00 $, taxes en sus, tel que détaillé sur leur soumission. Cette dépense sera payée à même le budget de fonctionnement en incendie.

Adoptée

4. Urbanisme et développement du territoire

2021-11-217 **4.1 Nomination des membres du Comité consultatif d'urbanisme**

Il est proposé par Mme Pascal Bonin
Et résolu à l'unanimité des membres présents

De nommer les élus suivants M. Alain Lavoie, M. Gilbert Dumas et M. Jacquelin Goyette de même que les citoyens suivants Mme Andrée St-Laurent et M. Jean-Louis Saint-Pierre au Comité consultatif d'urbanisme. Leur mandat débute immédiatement. M. Alain Lavoie agira à titre de président du comité alors que Mme Lyne Morneau siègera à titre de personne-ressource.

Adoptée

2021-11-218 **4.2 Correction de la demande de dérogation mineure pour la propriété sise dans la Seigneurie de Perthuis (lots 6 411 925, 6 411 926 et 6 411 928)**

Attendu que Solifor Perthuis S.E.C., propriétaire d'un immeuble situé au 6001, route de la Rivière-à-Pierre, a déposé une demande de dérogation mineure visant à lotir des chemins à moins de 75 mètres d'un cours d'eau et d'un lac;

Attendu qu'il y a plusieurs contraintes naturelles présentes sur le terrain;

Attendu que le plan de lotissement des chemins soumis est adapté à ces contraintes;

Attendu que les numéros de lots ne sont plus les mêmes que ceux du nouveau plan de lotissement;

Attendu que le tracé des chemins est identique;

Il est proposé par M. Gilbert Dumas
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'accepter la demande de dérogation tel que présentée pour la propriété sise dans la Seigneurie de Perthuis (lots 6 411 925, 6 411 926 et 6 441 928).

Cette résolution abroge la résolution # 2021-03-49

Adoptée

2021-11-219 **4.3 Adoption du budget révisé 2021 de l'Office Municipal d'Habitation du Grand Portneuf**

Il est proposé par M. Alain Lavoie
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'approuver le budget révisé du 15 septembre 2021 de l'Office Municipal d'Habitation du Grand Portneuf. La part de la municipalité passe de 496 $ à 742 $.

Adoptée

5. Loisirs et services à la collectivité

6. Périodes de questions

7. Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Mme Pascal Bonin de lever la présente séance. La séance est levée par madame la mairesse à 20h15.

Danielle Ouellet, mairesse	Mélanie Vézina, directrice générale & secrétaire-trésorière